

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Kindt: Il faut faire cesser ces cris d'intimidation.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! La tâche de la présidence est déjà assez difficile sans qu'on vienne lui offrir de l'aide. Les observations qu'il fait m'intéressent, mais je suis sûr que le très honorable chef de l'opposition voudra s'en tenir à la question aujourd'hui à l'étude.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'étais en train de signaler que le premier ministre avait appris hier qu'au point de vue de la procédure, il aurait pu faire cela et donner ses explications à n'importe quel moment et, après l'avoir appris hier, je suis étonné que les deux ministres n'aient pas pris la parole pour mettre la Chambre au courant de la situation. Ils ne l'ont pas fait. Monsieur l'Orateur, ils ne peuvent garder le silence. Ils doivent nous dire ce qui s'est passé et comme ils ne l'ont pas fait, je vous déclare qu'il n'y a rien de plus important à l'heure actuelle que de vider cette question, car je suis d'avis que les éditoriaux des journaux de tout le pays sont unanimes sur ce point—sans exception, selon moi—savoir, que l'on doit nous donner des explications, que l'on doit éclaircir l'affaire avant que les événements prennent des proportions telles qu'ils révéleront une étonnante conception des principes qui doivent être sauvegardés non seulement par les ministres, mais par les députés.

J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'étant donné les circonstances, la chose est urgente. C'est une question de la plus grande importance. L'intégrité du Parlement est la question la plus importante dont nous puissions traiter. Ces ministres ont eu aujourd'hui l'occasion de s'expliquer, mais ils sont restés muets. Nous voulons être mis au courant des faits sur-le-champ, et il n'y a qu'une seule façon pour nous d'en arriver là, c'est au moyen de la motion dont il s'agit.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant n'a évidemment pas traité de l'urgence de la question mais de sa substance, et je présume qu'on m'offrira la même chance.

Le très hon. M. Diefenbaker: Parfaitement.

Le très hon. M. Pearson: Il en a aussi traité dans le contexte de ce qu'il a appelé l'éthique ministérielle. Le chef de l'opposition en viendrait peut-être plus facilement à une conclusion raisonnable sur l'éthique ministérielle s'il se rappelait certaines difficultés qu'il a éprouvées lorsqu'il était premier ministre quant aux fonctions ministérielles et

son action—ou son inaction—à ce moment-là pour s'acquitter de ses responsabilités.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je dire ce...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas d'insinuations. Poursuivez et dites ce que vous avez à l'esprit.

Le très hon. M. Pearson: Je cite un extrait du hansard de 1959:

On ne permettra pas, on ne tolérera pas dans notre pays le recours à des procédés qui ont eu des effets déplorables sur le gouvernement responsable dans un autre pays, procédés par lesquels des individus ont été mis en accusation à la télévision, et par lesquels des éléments de preuve ont été fournis sur la foi d'insinuations malveillantes et de oui-dire.

Il ne sied pas, je le déclare, à quiconque dans cette Chambre de présenter un simulacre de motion qui n'offre aucune preuve et dont le motionnaire ne se porte pas garant. Je ferai tout mon possible pour protéger les droits du Parlement. Le Parlement du Canada peut s'enorgueillir d'avoir eu dans son histoire peu de cas d'agissements répréhensibles, mais s'il s'en présente, il incombe au premier ministre et à tous les membres de cette Chambre de voir à ce qu'ils soient punis.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Pearson: Qu'il se lève et qu'il porte une accusation d'agissements répréhensibles, et qu'il se porte garant de son accusation. Je continue la citation:

Voici un chiffon de papier qui contient une motion ingénieusement conçue pour semer la suspicion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui avait proposé la motion?

Le très hon. M. Pearson:

Le motionnaire ne se portera pas garant de la véracité des allégations... Voici. J'espère que jamais je ne permettrai qu'un député soit atteint dans son honneur et son intégrité par une motion comme celle-ci, une motion de suspicion renforcée seulement par des questions, le motionnaire occupant le poste élevé et responsable de chef de l'opposition, et refusant d'assumer sa responsabilité personnelle et de porter une accusation fondée sur sa propre opinion à l'égard des prétendues constatations au sujet d'un écart de conduite.

Ces observations, monsieur l'Orateur, étaient formulées par le très honorable représentant...

Le très hon. M. Diefenbaker: Et je m'en porte garant encore aujourd'hui.

Le très hon. M. Pearson: ...le 17 juin 1959. Qu'il se lève maintenant et qu'il porte une accusation. (*Applaudissements*) Il ne le fera pas, monsieur l'Orateur, pas plus que l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) lorsqu'il parlera à la télévision.